
Instructeur des Autorisations du Droit des Sols (h/f)

Réf: IADS2022-2

Catégorie B ou C / Filière technique ou administrative

Recrutement par voie statutaire ou à défaut par voie contractuelle

Territoire d'articulation entre la plaine de la Bièvre et la région urbaine grenobloise, Bièvre Est bénéficie d'un environnement favorable à la croisée des espaces ruraux et urbains. Il se caractérise par un développement multipolaire organisé sans ville centre mais à partir de la mobilité de ses habitants. Bièvre Est est un territoire aux enjeux multiples : urbanisme, développement économique, mobilités, transition énergétique et écologique, services à la population, cadre de vie ...



L'intercommunalité (125 agents permanents) construite autour de 14 communes (Apprieu, Beaucroissant, Bévenais, Bizonnnes, Burcin, Chabons, Colombe, Eydoche, Flachères, Izeaux, Le Grand-Lemps, Oyeu, Renage, Saint-Didier-de-Bizonnnes) connaît une croissance démographique importante et un fort essor économique qui se traduisent par de nombreux projets.

POURQUOI VENIR TRAVAILLER À BIÈVRE EST ?

Bièvre Est est une collectivité dynamique porteuse de projets innovants et qui évolue fortement comme le prouvent les quelques données suivantes :

- Une croissance démographique soutenue : + 21 % en 20 ans ;
- Un profil de population à forte dominante familiale : 37,4 % de couples avec enfants sur 8 672 ménages ;
- Un territoire au bon niveau de vie avec un revenu médian des ménages de 21 462 € et un taux de pauvreté de 8,3 % (contre 11,6 % pour l'Isère et 11,3 % pour le territoire national) ;
- Un territoire créateur d'emplois : + 450 c'est le nombre d'emplois supplémentaires créés dans le Parc D'activités de Bièvre Dauphine en 10 ans ainsi que 18 zones d'activités.

Territoire reconnu pour sa qualité de vie, Bièvre Est doit aujourd'hui préserver sa richesse de paysages, de cadre de vie, de lien social ainsi que son dynamisme économique tout en faisant face aux défis qui sont les siens : difficultés de mobilités, vieillissement de la population, évasion des actifs et des dépenses de consommation, transition énergétique du territoire, forte consommation foncière et étalement urbain...

Conscients de ces différents défis, les élus de Bièvre Est se sont engagés dans l'écriture d'un PLUi, approuvé en décembre 2019, permettant à la communauté de communes d'être davantage maîtresse de son destin. De même, une démarche PCAET a été engagée en 2021 et devrait aboutir en 2022 sur un plan d'actions. Enfin, la stratégie de développement été retranscrite dans un projet de territoire 2020-2030.

Vos MISSIONS

Au sein du pôle Attractivité et Aménagement du Territoire, vous ferez partie du service d'instruction des autorisations du droit des sols, mutualisé pour 12 communes (environ 500 actes par an). Vous viendrez compléter l'équipe composée d'une instructrice expérimentée à temps plein et d'une assistante administrative à temps non complet.

Vos missions consisteront à :

- Instruire les demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir...) et déclarations préalables, des certificats d'urbanisme Opérationnels, pour le compte des communes adhérentes ;
- Rédiger les arrêtés et courriers relatifs à l'instruction des autorisations d'urbanisme (demande de pièces, majorations des délais, propositions de décisions aux élus, arrêtés, comptes rendus, notes, courriers divers...),
- Assurer une mission de conseil en urbanisme réglementaire auprès des communes (avant-projet) ;
- Contribuer à l'organisation du service en coordination avec l'autre instructrice (pilotage de la dématérialisation des ADS, suivi de la convention de mutualisation, reporting, réseau des communes, participation aux commissions et aux comités de suivi avec les élus,...)
- Tenir une veille réglementaire ;
- Entretenir un dialogue constructif et permanent avec le chef de projet PLUi ;
- Contribuer aux projets des autres services/pôles de la collectivité lorsque la compétence urbanisme réglementaire est sollicitée .

CE POSTE EST-IL FAIT POUR VOUS?

Issu d'une formation en droit de l'urbanisme, aménagement du territoire ou développement urbain, ou d'un parcours professionnel qui vous a permis de vous construire des compétences solides, vous disposez d'une expérience significative en matière d'instruction des demandes d'autorisation d'occupation des sols, avec une maîtrise du droit et des acteurs de l'urbanisme, de la construction, et du génie civil, voirie, VRD.

Vous aurez à cœur de trouver le bon équilibre entre rigueur réglementaire et complexité des projets de construction en proposant des solutions adaptées et parfois innovantes.

Vous êtes organisé, rigoureux et aimez le travail en équipe. La compétence en informatique et en lecture de plans numériques, de même qu'une expérience à l'utilisation de solutions dématérialisées d'instruction sont souhaitées (NextADS ou équivalent).

Vos AVANTAGES

Rémunération

- Statutaire + IFSE + CIA

Temps de travail

- 36h hebdomadaires
- ARTT
- Organisation du travail possible sur 4,5 jours
- Possibilité de télétravail
- CET

Avantages complémentaires

- Tickets restaurant d'une valeur faciale de 5€ avec une participation employeur de 60 %
- Adhésion au COS 38 / Amicale du personnel
- Participation de l'employeur au contrat groupe pour la mutuelle et la prévoyance

PRISE DE FONCTION

- Poste à pourvoir dès que possible

POUR PROPOSER VOTRE CANDIDATURE

Lettre de motivation + Curriculum Vitae à adresser en format PDF jusqu'au 7/11/2022: recrutement@cc-bievre-est.fr en indiquant en objet la référence du poste **ref : IADS2022-2**